

## Résidence Accueil PARAMAR

### Porteur de l'action

Fondation Edith Seltzer  
118 route de Grenoble  
05100 BRIANCON

### Intervenants

☎ : NOM : Aline GAIFFE cheffe de service, Virginie Sollier coordinatrice, Jérôme Piguet, Delphine Boissière  
☎ : 04 92 54 40 18  
✉ : paramar@fondationseltzer.fr

### PUBLIC CONCERNE

La résidence d'accueil est destinée à l'accueil de personnes :

- Fragilisées et handicapées par des troubles psychiques stabilisés
- Suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors que

l'accompagnement et les soins nécessaires sont assurés par les services locaux (SAMSAH, CMP, CSAPA, ADMR, UDAF etc...)

- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale.
- A faible niveau de revenus, sans critère d'âge.
- Motivées par l'expérience de ce mode de résidence.

La résidence est mixte.

Les animaux de compagnie peuvent y être admis à certaines conditions

### MISSION

La résidence d'accueil est une résidence sociale.

Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée. Sa spécificité est d'offrir aux résidents la garantie d'un accompagnement, avec le réseau des acteurs de l'insertion et du soin dans le département.

La Résidence d'Accueil Paramar à Lagne, dans les Hautes Alpes, a vocation à accueillir des personnes isolées, désocialisées, qui en raison de troubles psychiques, de problème de santé ou d'addiction éprouvent des difficultés à se maintenir dans un logement autonome.

### OBJECTIFS

1. Proposer un habitat durable et adapté aux personnes vivant avec un trouble psychique.
2. Permettre aux habitants d'établir entre eux des relations de voisinage constructives et solidaires.
3. Encourager des initiatives collectives, des échanges et partages de compétences, de centre d'intérêt, de savoirs.
4. Faciliter les relations avec les partenaires locaux du soin et de la vie culturelle

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La résidence se veut un lieu ouvert, convivial, dans lequel les personnes se retrouvent autour de projets communs.

Le logement est assorti de la présence d'hôtes dont le rôle est de :

Faciliter les relations avec les partenaires locaux

Encourager des initiatives collectives, les échanges et partages de compétences, de centres d'intérêt, de savoirs

Veiller à ce que chacun entretienne correctement son logement et proposer le soutien d'une aide à domicile (ADMR, CCAS, « Vivre dans son pays »)

Favoriser le lien avec les familles

Accompagner les personnes vers des activités extérieures

Mettre en place et animer le conseil des locataires.

La présence des hôtes est prévue en journée, ils n'assurent pas la fonction de veilleurs la nuit. Une astreinte téléphonique est prévue au sein de la Fondation.  
Les occupants de la Résidence signent un contrat de résidence et un règlement intérieur. Ils versent une redevance qui comprend le loyer, les charges (eau, électricité, chauffage) et une participation aux services collectifs (buanderie).  
Les loyers conventionnés ouvrent droit à l'APL foyer, le différentiel à charge de l'occupant n'excède pas 30% des ressources.

#### PROFESSIONNELS IMPLIQUES

L'accompagnement est réalisé par une équipe pluri professionnelle composée de 2 hôtes (1 travailleur social : CESF et 1 animateur), une animatrice à ½ temps, une coordinatrice et 1 chef de service.  
Des intervenants extérieurs interviennent ponctuellement pour encadrer des activités spécifiques (art plastique, musique...)

#### DUREE DE L'ACTION

Il n'y a pas de limitation de durée des contrats de logement.

#### PROCEDURE D'ORIENTATION

Les demandes sont d'abord adressées au SIAO.  
Après validation par la commission SIAO, un dossier complémentaire est à renvoyer au responsable, accompagné d'une lettre de motivation.  
**Adresse d'envoi des dossiers** : Résidence Paramar, rue du Dr Provansal, 05300 Laragne  
**Contacts** : Aline GAIFFE Cheffe de service  
Virginie Sollier, coordinatrice

S'agissant d'un logement durable et spécifique, il est conseillé aux personnes intéressées, surtout celles qui ne sont pas originaires de Laragne, de se déplacer pour visiter le site et rencontrer l'équipe avant de faire la demande.

Suite à un entretien avec l'équipe, la décision est prise par la commission d'admission de la résidence et adressée par courrier à l'intéressé et à l'instructeur de la demande.  
Les modalités d'admission s'organisent avec les Hôtes (dossier APL, FSL, installation, etc.)

#### CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

La résidence comprend 24 studios de 30m<sup>2</sup>, avec cuisine aménagée et des espaces communs : cuisine, salon TV, séjour-salle de réunion, atelier, buanderie.  
Des espaces verts, un potager, un parking, une terrasse.  
2 bureaux pour les hôtes  
La résidence se situe à Laragne, à proximité du CHSBD et proche du centre-ville.

#### ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- Est sollicitée
- Est obligatoire
  - Participation fixe (les résidents assure le financement de leur loyer)
  - En fonction des ressources
- Ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI : APL foyer
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- OUI
- NON